

Synthèse du rapport de l'exécutif régional

Cette feuille de route régionale (FRR) :

- S'inscrit dans le cadre du SRADDET¹ avec lequel elle partage la finalité de "dessiner un projet de territoire durable pour un avenir partagé".
- Est une déclinaison de l'évaluation de la politique régionale de l'eau réalisée en 2022.
- Constitue la contribution territoriale de la Région à la planification écologique en axant le travail sur la cohérence et la complémentarité des actions portées par la Région, vis-à-vis de celles menées par le vaste ensemble des actrices et acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau.
- Vise à porter une vision globale et intégrée de la ressource, permettant de répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et sociaux via une déclinaison en actions opérationnelles.

La Région a fait le choix de se positionner dans cette FRR selon deux axes principaux :

- **Son propre patrimoine** (ex : les lycées).
- **La déclinaison de l'ensemble des enjeux de l'eau dans ses différentes politiques sectorielles.**

Les objectifs stratégiques guidant les actions de la FRR sont :

Objectif 1 : Mobiliser et sensibiliser largement les actrices et acteurs de terrain à la gestion durable de l'eau via les directions du Conseil régional

- Pour favoriser une prise de conscience collective, impliquer les décideuses et décideurs et usagères et usagers dans des actions concrètes autour des enjeux quantitatifs et qualitatifs liés à l'eau.

Objectif 2 : Rendre la transition hydrique concrète, accessible et intégrée dans les politiques régionales

- En déployant des actions visibles et structurantes à travers les aides, schémas et plans (agriculture, bâtiments, tourisme, urbanisme...), tout en accompagnant les actrices et acteurs et en valorisant la sobriété, les solutions fondées sur la nature (SFN) et les innovations locales.

Objectif 3 : Renforcer la coopération, la transversalité et les synergies territoriales

- En agissant de manière coordonnée avec les partenaires institutionnels (État, Agences, Départements, intercommunalités...) et en s'appuyant sur les dispositifs existants (SAGE², PTGE³, COP régionale), tout en encourageant le rapprochement entre réseaux thématiques et territoriaux.

Objectif 4 : Participer activement à la gouvernance régionale de l'eau à travers des actions exemplaires et visibles

- En affirmant le positionnement de la Région sur ses compétences propres (trame bleue, écoconditionnalités, lycées...) et en évitant les doublons d'intervention, pour assurer la lisibilité de son engagement.

(1) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire.

(2) Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

(3) Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Le plan d'actions de cette FRR s'articule autour de 4 orientations :

- **ORIENTATION 1 : Préserver et restaurer les corridors écologiques aquatiques, ainsi que les espaces alluviaux et humides,**
- **ORIENTATION 2 : Restaurer la qualité et la quantité des ressources en eau,**
- **ORIENTATION 3 : Accélérer la végétalisation urbaine pour un environnement plus sain et résilient,**
- **ORIENTATION 4 : Former, acculturer et sensibiliser.**

Ces orientations sont déclinées opérationnellement en **22 fiches actions**.

Le CESER a contribué à deux reprises à ce projet de FRR : en novembre 2025 sur le projet global⁴ et en février 2026 spécifiquement sur ses fiches agricoles⁵.

Avis du CESER

Le CESER souligne que cette FRR marque la volonté de la Région de poser les problématiques de l'eau à un niveau régional. La pertinence de son contenu et de ses objectifs est soulignée.

Néanmoins, le CESER aurait souhaité que cette FRR s'appuie sur un cadre stratégique plus ambitieux et structuré et qu'elle intègre une vision prospective plus affirmée, aussi bien sur la qualité que sur la quantité de la ressource en eau à long terme pour les citoyennes et citoyens de BFC.

Il regrette l'absence de moyens financiers supplémentaires dégagés par la Région permettant de déployer plus amplement les actions de cette FRR à l'exception de la partie "lycées" et "bâtiments régionaux".

Le CESER souligne que cette FRR ne fait que confirmer les constats ainsi que les actions déjà engagées depuis de nombreuses années sur l'eau par de multiples partenaires et actrices et acteurs locaux.

La participation de la Région, aux côtés de l'État, au Comité régional de l'eau (CRE) est un point important dans la cohérence territoriale de la gestion de l'eau. Cette position de coanimation avec le préfet devrait inciter la Région à faire de ce comité un véritable outil permettant d'accompagner les actrices et acteurs de l'eau en facilitant la diffusion et la mise en commun de l'information, des résultats d'études, des données des divers travaux des syndicats et des agences sur l'ensemble du territoire régional.

Cette FRR semble se limiter à un document de synthèse et de cohérence à portée essentiellement interne, n'ouvrant pas à ce stade de transformation ou d'engagement fort de la Région. En effet, en l'état, la dimension volontariste et active de la Région se limite à son propre fonctionnement au travers de sa responsabilité (ex : les lycées) ; cette dimension dynamique aurait mérité d'être envisagée plus largement, dans une évolution de ses actions externes de dialogue et de coordination avec les autres actrices et acteurs impliqués (ex : Agences de l'eau).

En conclusion, le CESER souligne ainsi un décalage notable entre l'importance croissante des enjeux liés à l'eau en BFC et la stabilité de l'implication politique de la Région qui semble se limiter strictement à ses compétences réglementaires, sans chercher à jouer un rôle moteur ou fédérateur.

Le constat rappelant que la Région n'a aucune compétence "eau" semble éteindre toute idée qu'il puisse y avoir d'autres choix politiques possibles, limitant ainsi son action aux strictes nécessités réglementaires (ex : préservation de la biodiversité des milieux aquatiques). C'est là toute la limite d'un tel exercice. Or, comme le CESER l'a déjà rappelé à de nombreuses reprises, la Région pourrait quand même jouer un rôle de sensibilisation, de responsabilisation et de coordination bien qu'elle ne dispose d'aucune compétence directe et obligatoire en la matière. Un tel positionnement questionne l'équilibre du rôle de la Région en tant que copilote du CRE pour lequel le préfet semble être, en fait, l'unique décisionnaire.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 absents).

(4) Contribution à la Feuille de route régionale sur l'eau 2024-2027.

(5) Contribution aux fiches agricoles du projet de feuille de route régionale sur l'eau.

Déclarations

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté partage l'importance stratégique de la gestion de l'eau.

Pour les entreprises, il s'agit d'un enjeu à la fois environnemental et économique.

L'accès à la ressource, sa qualité et sa disponibilité conditionnent directement certaines activités.

Dans ce cadre, nous insistons sur la nécessité d'une approche équilibrée.

Les efforts demandés doivent être compatibles avec les réalités économiques.

L'accompagnement des investissements, l'optimisation des usages et l'anticipation des tensions à venir seront déterminants.

La gestion de l'eau doit être pensée comme un facteur de résilience pour les territoires et pour leur tissu économique.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

Parmi les défis qui s'imposent aujourd'hui à l'humanité et qui pèsent lourdement sur le futur de nos modes de vie, de nos modes de consommation, de la présence de la vie sur terre, l'eau est certainement le plus crucial.

Notre région n'échappe pas aux périls qui pèsent sur ce bien commun : baisse des précipitations, manque d'eau dans les sols, baisse anormale des niveaux des lacs, rivières et nappes phréatiques... Avec le changement climatique et la surutilisation des ressources en eau, les phénomènes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses y compris en hiver. Les conséquences des sécheresses sont graves, nombreuses et seront sources de plus en plus de conflits d'usage à l'avenir. La situation nous oblige à repenser tout notre modèle d'utilisation de l'eau.

D'autre part, l'activité humaine est source de nombreuses pollutions des ressources en eau, et la situation s'aggrave de jour en jour. Dans une logique de course à la rentabilité et de production intensive, des solutions polluantes sont souvent privilégiées sur des investissements ou des méthodes alternatives réduisant les rejets de produits dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

Les sources de pollution sont nombreuses :

- pollution industrielle : pollution chimique (produits, hydrocarbures...) et thermique (eaux de refroidissement rejetées plus chaudes),
- pollution agricole : déjections animales, engrais azotés, produits phytosanitaires...
- pollution domestique : eaux usées, médicaments, cosmétiques, produits d'entretien, peintures, solvants, huiles de vidange...

Ces pollutions entraînent de nombreuses perturbations des milieux aquatiques, les écosystèmes y vivant reposant sur un équilibre fragile. Elles présentent également des risques pour la santé humaine (bactéries sources de maladies, produits chimiques potentiellement toxiques dont beaucoup des effets sont méconnus à ce jour) et sur l'économie (productions aquacoles et aquatiques, tourisme...).

Autant de compétences régionales qui seront donc de plus en plus impactées. Une prise de conscience collective plus importante doit donc accompagner des choix politiques forts sur nos modes de production et de consommation pour prévenir, ainsi que sur les actions pour réparer. On peut donc s'étonner de la modération de la réaction régionale au regard de l'importance du défi, qui imposerait de regarder au-delà du simple cadre actuel et d'être moteur, inventif et innovant.

Dès aujourd'hui, des leviers existent pour une plus grande implication de la Région dans l'action, au travers de l'accompagnement des acteurs de la gestion de l'eau. À défaut de faire le choix de la prise de compétence "gouvernance" à l'instar d'autres régions, la Bourgogne-Franche-Comté pourrait être plus proactive et stimulante dans le Comité régional de l'eau (CRE) qu'elle a fait le choix de coanimer avec le préfet.

La CGT votera l'avis.